

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

2004-2005

du 29 mai 2004 au 23 septembre 2005

L'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick continue à œuvrer pour l'avancement des droits linguistiques dans la Province. Plus particulièrement, l'AJEFNB travaille avec ténacité à accroître l'exercice de la pratique du droit en français et à concrétiser et faciliter l'accès aux tribunaux néo-brunswickois, dans toutes ses facettes, dans les deux langues officielles.

Les nouvelles sont bonnes.

L'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick (AJEFNB) a connu une année remplie de projets et de réalisations.

Notons les suivants :

- Parution de la deuxième édition des *Règles de procédure du Nouveau-Brunswick annotées*
- Tenue de deux camps d'été en droit (2004 et 2005)
- Création du matériel pédagogique pour un nouveau camp d'été en droit
- Tenue d'un colloque juridique ayant comme thème *Droits linguistiques : imaginons l'avenir*
- Parution des *Actes du colloque* dans la *Revue de la common law en français*
- *Charlebois et al. c. Ville de St-Jean et al.*
- Étude de marché en collaboration avec la compagnie Hudson Design
- Développement d'un projet de promotion nationale avec la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law (FAJEFCL)
- Représentations au Programme d'administration de la justice dans les deux langues officielles (PAJLO), au Programme de contestation judiciaire (PCJ), à l'Association du Barreau canadien (ABC), à la FAJEFCL, au Barreau du Nouveau-Brunswick, au Forum de concertation des organismes acadiens et autres
- Conférence pour les étudiantes et les étudiants de la Faculté de droit
- Recrutement : Cap de 250 membres
- Parution continue du *Bref*
- Tenue de l'Assemblée générale annuelle 2005

Toutes ces activités n'auraient pas été possibles sans le soutien des membres du Conseil d'administration et sans le travail sérieux et rigoureux de la directrice générale et de l'adjointe administrative. Je tiens à les remercier chaleureusement pour leur dévouement à la cause.

Il me fait plaisir de vous présenter, en détail, les réalisations, les projets en cours et quelques réflexions sur nos projets futurs.

Les réalisations

- **Parution de la deuxième édition des *Règles de procédure du Nouveau-Brunswick annotées***

L'une des plus belles réalisations de l'année 2004-2005 est sans doute la parution de la deuxième édition des *Règles de procédure du Nouveau-Brunswick annotées*. Le succès de cet ouvrage n'est attribuable qu'au travail rigoureux et persévérant de son auteur, M^e Basile CHIASSON, c.r., et de ses collaborateurs Charles ZAMA, Jacques PICOTTE, Janice-Amy GALLIEN, Debbie MAILLET, Jocelyne LÉGER-NOWLAN, Annie FOULEM-HACHÉ et Denise SURETTE. Les annotations contribuent de façon significative à l'avancement de l'administration de la justice au Nouveau-Brunswick. De tous les outils de travail mis à la disposition des juristes, celui-ci demeure l'un des plus beaux fleurons.

Au 23 septembre 2005, l'AJEFNB a préparé un dépliant publicitaire et compte déjà 294 ventes. Un lancement de livre en compagnie de l'auteur aura lieu au cours de l'automne 2005.

Grand merci à M^e CHIASSON et à son équipe ainsi qu'à Justice Canada sans qui la réalisation de cet ouvrage n'aurait pas été possible.

- **Tenue de deux camps d'été en droit (2004 et 2005)**

Dans le cadre des camps d'été *Éducation Plus* du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, l'AJEFNB a organisé, en 2004 et en 2005, des camps d'été en droit pour les élèves francophones de la 9^e à la 11^e année.

Les camps ont eu lieu à la Faculté de droit de l'Université de Moncton pendant une semaine du mois de juillet. Dans les deux cas, une équipe de dix moniteurs et animateurs a été mise sur pied pour assurer le bon déroulement. Pour chacun des camps, trente-deux élèves ont été recrutés dans les écoles francophones du Nouveau-Brunswick. En 2005, une étudiante de la Nouvelle-Écosse a participé au camp.

En 2005, l'AJEFNB a créé du nouveau matériel pédagogique pour la tenue d'un camp d'été en droit pour les jeunes de la 6^e à la 8^e année. En 2006, l'AJEFNB aimerait être en mesure d'offrir deux camps : un pour les élèves du secondaire et un autre pour les élèves de l'intermédiaire.

Pour de nombreux élèves, il s'agit d'une initiation au droit et à l'étude du droit. Dans leurs évaluations, plusieurs étudiants et étudiantes nous disent qu'ils aimeraient poursuivre des études en droit. Le succès des camps d'été en droit aura probablement des retombées intéressantes pour le recrutement des étudiants et étudiantes à la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Je le souhaite.

L'AJEFNB désire remercier tous les animateurs et moniteurs, plus particulièrement Louise AUCOIN, Jocelyne LÉGER-NOWLAN, Philippe MORIN, Annie FOULEM-HACHÉ et M^e Michel DOUCET pour leur travail et leur contribution. Aussi, la tenue des camps n'aurait pas été possible sans l'appui financier du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick et de Justice Canada. Nous les remercions vivement.

- **Tenue d'un colloque juridique *Droits linguistiques : imaginons l'avenir***

Le 19 février 2005, l'AJEFNB a organisé un colloque ayant pour thème *Droits linguistiques : imaginons l'avenir*. Soixante-quinze personnes ont participé au colloque qui a eu lieu à la Faculté de droit de l'Université de Moncton.

La journée débuta avec la présentation du président de la FAJEFCL, M^e Roger LEPAGE. Par la suite, une table ronde ayant pour thème *L'éthique et les droits linguistiques* fut animée par M^e Louise AUCOIN où l'on reconnaissait à la table le professeur Donald POIRIER et M^e Christian MICHAUD.

L'après-midi débuta avec la présentation du Commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick, M^e Michel CARRIER, suivi d'une table ronde portant sur l'affaire *Donnie Doucet* avec M^e Michel DOUCET, M^e Réjean AUCOIN et M^e Johanne TREMBLAY. Le journaliste Rino MORIN-ROSSIGNOL prononça le discours de clôture.

Le colloque fut rehaussé par la présence de l'honorable Michel BASTARACHE, juge à la Cour suprême du Canada et par celle du juge en chef du Nouveau-Brunswick, l'honorable Ernest DRAPEAU.

Les actes du colloque ont été publiés dans le volume 6(2) de la *Revue de la common law en français*.

Ce colloque n'aurait pas été possible sans l'appui financier de Justice Canada et les contributions en nature de la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Nous les remercions vivement.

- ***Charlebois et AJEFNB c. Ville de St-Jean***

Le 20 janvier 2005, la Cour suprême du Canada accorda une demande d'autorisation d'appel dans l'affaire *Charlebois c. Ville de St-Jean*. De plus, ce même jour, elle accorda à l'AJEFNB d'être une partie dans la cause qui a maintenant l'intitulé *Charlebois et al. c. Ville de St-Jean et al.* L'AJEFNB est représentée par M^e Michel DOUCET. Le dossier porte le numéro 30467.

Voici un bref aperçu du déroulement des activités au cours de l'année :

17 août 2004	Déposé par l'AJEFNB	Demande d'autorisation d'appel
30 août 2004	Déposé par M. CHARLEBOIS	Demande d'autorisation d'appel
15 sept. 2004	Déposé par l'AJEFNB	Requête en jonction ou substitution de parties
15 oct. 2004	Déposé par l'AJEFNB	Réplique à la requête (en réplique aux réponses de M. Charlebois et M ^e TOMPKINS)
20 janv. 2005		Décision sur demande d'autorisation d'appel est accordée
20 janv. 2005		Décision sur requête en jonction des parties est accordée à l'AJEFNB
8 fév. 2005	Déposé par M. CHARLEBOIS	Dépôt de l'avis d'appel et du mémoire de M. CHARLEBOIS
6 avril 2005	Déposé par Ville de St-Jean	Dépôt du mémoire de la Ville de St-Jean (en réponse à celui de M. Charlebois)
4 mai 2005	Déposé par l'AJEFNB	Dépôt du mémoire de l'AJEFNB
25 mai 2005	Déposé par le PG du NB	Requête en autorisation d'intervention
31 mai 2005	Déposé par l'Union des municipalités du N.-B.	Requête en autorisation d'intervention
1 juin 2005	Déposé par la Commissaire aux langues officielles du Canada	Requête en autorisation d'intervention
1 juin 2005	Déposé par le PG du Canada	Requête en autorisation d'intervention
2 juin 2005	Déposé par la FAJEFCL	Requête en autorisation d'intervention

27 juin 2005		Requête en autorisation d'intervention accordée au PG Canada, au PG N.-B., à l'Union des municipalités du N.-B., au Commissaire aux langues officielles du Canada, et, à la FAJEFCL.
29 juin 2005	Déposé par la Ville de St-Jean	Mémoire de la Ville de St-Jean (en réponse à celui de l'AJEFNB)
11 août 2005		Mise au rôle : 20 octobre 2005
18 août 2005	Déposé par le PG du N.-B.	Mémoire de l'intervenant PG du N.-B.
22 août 2005	Déposé par le PG du Canada	Mémoire de l'intervenant PG du Canada
22 août 2005	Déposé par l'Union des municipalités du N.-B.	Mémoire de l'intervenant Union des municipalités du N.-B.
23 août 2005	Déposé par le Commissaire aux langues officielles du Canada	Mémoire de l'intervenant Commissaire aux langues officielles du Canada
23 août 2005	Déposé par la FAJEFCL	Mémoire de l'intervenant FAJEFCL
24 août 2005		La cour ordonne que les intervenants pourront présenter chacun une plaidoirie orale d'au plus quinze minutes.
14 sept. 2005	Déposé par le PG du N.-B.	Avis de comparution

L'AJEFNB n'aurait pu faire avancer ce dossier sans l'excellent travail de M^e Michel DOUCET. Nous le remercions sincèrement.

De plus, l'AJEFNB aimerait remercier M^e Sébastien LORQUET du bureau Heenan Blaikie pour son travail dans ce dossier. Aussi, nous tenons à remercier le *Programme de contestation judiciaire* (PCJ) pour leur appui financier indispensable au bon déroulement de ce dossier.

- **Étude de marché en collaboration avec la compagnie Hudson Design**

Depuis l'adoption de la nouvelle *Loi sur les langues officielles*, l'AJEFNB doit veiller à ce que les instances gouvernementales respectent les obligations découlant de cette *Loi* relativement au fonctionnement du système judiciaire. L'AJEFNB tente de former des partenariats et d'élaborer une campagne éducative afin de sensibiliser les justiciables néo-brunswickois à cette nouvelle *Loi* et du même coup faire la promotion de l'AJEFNB et des droits linguistiques.

En 2004, l'AJEFNB avait fait une demande de financement à Justice Canada pour développer un plan de promotion, projet ventilé sur une période de cinq ans et prévoyant la création de textes pour les journaux et la radio. Justice Canada, en refusant le projet, a toutefois suggéré à l'AJEFNB de faire une étude de marché afin de mieux connaître la clientèle cible.

En décembre 2004, en collaboration avec le Commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick, l'AJEFNB a embauché la compagnie Hudson Design pour mener une enquête au Nouveau-Brunswick concernant le niveau de connaissance des justiciables à recevoir des services juridiques en français. Le rapport final a été soumis le 31 mars 2005.

Les données nous permettent de constater notamment que les gens de Tracadie-Sheila (Péninsule acadienne) ne semblent pas recevoir autant de services juridiques en français que l'on serait porté à croire. Par ailleurs, les gens de Campbellton ressortent comme étant très militants au niveau des droits linguistiques. Ils connaissent bien leurs droits. Il appert également que les avocats de cette région offrent à leurs clients le choix de la langue davantage qu'ailleurs dans la province du Nouveau-Brunswick. Quant à la région du Sud-Est, on voit le

contexte bilingue de cette dernière, qui ressort beaucoup dans les réponses. En conclusion, l'observation générale qui ressort de cette étude est qu'il reste encore de l'éducation et de la sensibilisation à faire auprès des justiciables et des avocats du Nouveau-Brunswick.

- **Développement d'un projet de promotion avec la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law**

La Fédération des associations de juristes d'expression française de common law (FAJEFCL) a soumis une demande de financement de 400 000 \$ à Justice Canada pour faire un projet de promotion pan-canadien et ce avec l'aide et par l'entremise des associations de juristes provinciales. C'est un projet ventilé sur une période de trois ans. Une étude de marché menée par Delta Média, d'Ottawa, a identifié quatre niveaux d'intervention pour faire une promotion efficace des droits linguistiques : ensemencement, éveil, évolution et épanouissement.

L'AJEFNB, à titre de participante, a identifié ses besoins au niveau de l'éveil (dans les régions anglophones de la province) et de l'évolution (dans les régions francophones de la province). L'AJEFNB prévoit obtenir un montant de 122 965 \$, ventilé sur une période de trois ans. Au 23 septembre 2005, l'AJEFNB attend la confirmation des montants pour l'année 2005-2006.

Au nom de l'AJEFNB, je tiens à remercier Jocelyne LÉGER-NOWLAN et Annie FOULEM-HACHÉ pour leur précieux travail dans ce nouveau dossier.

- **Représentations au PAJLO, au PCJ, au Barreau canadien, à la FAJEFCL, au Barreau du Nouveau-Brunswick, au Forum de concertation et autres**

Du mois de mai 2004 au mois de septembre 2005, l'AJEFNB a fait des représentations un peu partout au Canada et ce dans différents forums. Voici un tableau des activités principales :

Date	Activités	Lieu	Représentant	Prise en charge
Juin 2004	Forum de concertation	St-Andrews (N.-B.)	Lynne Castonguay Louise Aucoin	Forum
Juin 2004	Conférences et Célébrations du 400 ^e	Île-Ste-Croix St-Andrews	Lynne Castonguay Louise Aucoin	Forum
Août 2004	Barreau canadien Réunion de la FAJEFCL	Winnipeg	Érik Denis Jocelyne Léger-Nowlan	FAJEFCL/AJEFNB FAJEFCL/AJEFNB
Octobre 2004	Convention 2004 Conférences du 400 ^e	Moncton	Lynne Castonguay Jocelyne Léger-Nowlan	AJEFNB
Octobre 2004	Présentation devant la <i>Commission sur la démocratie législative</i>	Moncton	Jocelyne Léger-Nowlan	AJEFNB

Novembre 2004	Réunions : PAJLO, FAJEFCL, PCJ Conférence nationale sur les droits linguistiques	Ottawa	Lynne Castonguay Louise Aucoin	FAJEFCL/PCJ FAJEFCL FAJEFCL/AJEFNB
Décembre 2004	Réunion de la FAJEFCL	Ottawa	Harold Michaud	FAJEFCL
Janvier 2005	Réunion : Plan de promotion national	Ottawa	Annie Foulem-Haché	FAJEFCL
Février 2005	Conférence : Programmes de financement – Ministère de la Francophonie	Ottawa	Lynne Castonguay	Justice Canada
Avril 2005	Réunion FAJEFCL	Montréal	Lynne Castonguay Annie Foulem-Haché	FAJEFCL
Mai 2005	Forum de concertation	Bathurst	Annie Foulem-Haché	SAANB
Août 2005	Barreau canadien Réunion de la FAJEFCL	Vancouver	Lynne Castonguay Annie Foulem-Haché	FAJEFCL/AJEFNB

- **Conférence pour les étudiantes et les étudiants de la Faculté de droit**

Au mois d'octobre 2004, M^e Michel DOUCET a donné une conférence portant sur les droits linguistiques aux étudiants et étudiantes de la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Environ 50 personnes ont assisté à la conférence.

La présidente de l'AJEFNB a donné une courte présentation des activités de l'AJEFNB. La conférence a été suivie d'un goûter.

Cette activité a été organisée dans le but de recruter des nouveaux membres parmi les étudiants et étudiantes.

- **Recrutement : Cap des 250 membres**

Lors de sa première réunion le 29 mai 2004, le Conseil d'administration s'est donné un double objectif par rapport au recrutement. Le premier : atteindre le cap de 250 membres. Le deuxième : obtenir 15 000 \$ en cotisations.

Au mois de février 2005, l'AJEFNB a rencontré ces deux objectifs grâce à son travail d'équipe.

L'AJEFNB a discuté du recrutement des membres de la magistrature tout au long de l'année. Des rencontres avec les membres seront nécessaires pour savoir si la création d'une nouvelle catégorie de membres est pertinente. L'AJEFNB compte très peu de membres de la magistrature.

J'aimerais remercier tous les membres du Conseil d'administration qui ont travaillé dans leur région pour faciliter les adhésions à l'AJEFNB. J'aimerais remercier tous les représentant(e)s de régions, M^e Jocelyne LÉGER-NOWLAN, M^e Annie FOULEM-HACHÉ et Mme Denise SURETTE pour leur contribution importante dans ce dossier.

- **Parution continue du bulletin d'information *Le Bref***

Le *Bref* a été publié trois fois pendant l'année 2004-2005 et a été diffusé gratuitement aux membres de l'Association. Au cours de l'année, le Conseil d'administration a discuté de la façon dont sont choisis les candidats et candidates pour la rubrique *Profil d'un membre*. Plusieurs suggèrent qu'un nom devrait être tiré au sort. Une décision finale devrait être prise sur ce point pendant la prochaine année.

Un gros merci à Mme Denise SURETTE et à M^e Larry LANDRY pour leur contribution au *Bref* depuis plusieurs années.

Projets en cours

- **Outils de travail**

Dans les projets en cours, nous en retrouvons trois qui seront lancés ensemble au cours de l'année 2005-2006. L'AJEFNB aimerait être en mesure d'offrir à ses membres un CD-ROM qui comprendrait tous les tomes du *Recueil d'actes juridiques*, le formulaire de procédure (famille) et des nouvelles conventions d'achat-vente (immobilier).

1. **Tome 7 de la collection *Recueil d'actes juridiques***

Le tome 7 du *Recueil* portant sur l'achat et la vente d'une entreprise a été mis au point par M^e Isabelle MOREAU en 2004. Présentement, le tome 7 est au stade de la révision jurilinguistique. Cette révision est faite par le *Centre de traduction et de terminologie juridiques* (CTTJ). Dès que possible, le tome sera distribué aux membres. L'ouvrage sera disponible sous format CD-ROM.

2. **Formulaire de procédure en droit de la famille**

Le projet du formulaire de procédure en droit de la famille est à l'étape de la révision jurilinguistique. Dès que possible, l'ouvrage sera distribué aux membres. L'ouvrage sera disponible sous format CD-ROM.

3. **Conventions d'achat-vente**

Pour faciliter les transactions immobilières, une convention d'achat-vente sous format bilingue a été conçue par M^e Jean-Pierre LEBLANC. Les nouvelles conventions sont compatibles avec la nouvelle *Loi sur l'enregistrement foncier* et l'AJEFNB tentera de la faire accepter comme formulaire prescrit par l'Association des agents d'immeubles du N.-B. Il ne reste qu'à faire graver le document sur le CD-ROM.

- **Plainte au *Commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick***

Les articles 24 à 26 de la nouvelle *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick prévoient la publication simultanée dans les deux langues officielles de toutes les décisions de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick et de toutes les décisions importantes des cours inférieures.

Suite aux constats de nos membres, l'AJEFNB a déposé une plainte formelle au Commissaire aux langues officielles faisant état du fait que les dispositions 24 à 26 de la *Loi sur les langues officielles* ne sont pas respectées dans leur intégrité sauf pour ce qui est de la Cour d'appel qui publie simultanément, dans les deux langues officielles, ses décisions en les déposant au greffe de la Cour.

Au cours de l'année 2004-2005, l'AJEFNB a répondu aux lettres du sous-ministre de la Justice du Nouveau-Brunswick et à celles du Commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick. Au 23 septembre 2005, le Commissaire nous dit qu'il a suffisamment d'informations dans ce dossier pour faire son rapport. À la suite du rapport du Commissaire, l'AJEFNB devra se pencher sur les prochaines étapes. À mon avis, ce dossier pourrait devenir très important au cours des deux prochaines années.

- **Autres projets en cours**

Parmi les projets en cours, notons ceux-ci : campagne de recrutement 2006, projet de promotion avec la FAJEFCL, organisation de deux camps d'été en droit pendant l'été 2006 et collaboration avec l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario (AJEFO) pour la création du *Guide national du praticien*.

Par ailleurs, l'AJEFNB est devenue membre de la Coalition pour l'égalité salariale et encourage les activités de la Coalition. Aussi, l'AJEFNB a accepté d'être partenaire (en nature) dans une demande de financement soumis à Patrimoine canadien par rapport à la tenue d'un colloque sur la gestion scolaire en février 2006. Les Comités de parents sont les maîtres d'œuvre du projet.

Enfin, lors des assises annuelles de l'AJEFNB en 2004, il a été proposé que le Conseil d'administration entre en communication avec la SAANB pour discuter de collaboration éventuelle dans le dossier des obligations linguistiques des commerçants privés. L'AJEFNB est maintenant membre du Conseil de l'aménagement linguistique du Nouveau-Brunswick (CALNB), qui est un organisme à but non lucratif regroupant des chercheurs et chercheuses, des fournisseurs et fournisseuses de services, des institutions, ainsi que des organisations gouvernementales et non gouvernementales désireuses de se concerter et de conjuguer leurs efforts pour promouvoir et faciliter l'aménagement linguistique au Nouveau-Brunswick. Cet organisme se donne comme mission de travailler à la progression vers l'égalité des deux communautés linguistiques officielles du Nouveau-Brunswick par l'application des principes de l'aménagement linguistique.

ACTIVITÉS ANNUELLES DE L'AJEFNB

- **Réunions du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration s'est réuni à sept reprises au cours de l'année 2004-2005. Malheureusement, le quorum n'a pas toujours été atteint.

	Date	Lieu	Quorum	Présence/Absence
1	29 mai 2004 (post-AGA 2004)	Balmoral	Non-atteint	Présence : 6 Absence : 10
2	18 septembre 2004	Moncton	Atteint	Présence : 10 Absence : 4
3	29 novembre 2004	Conférence téléphonique	Atteint	Présence : 9 Absence : 6
4	31 janvier 2005	Conférence téléphonique (Réunion extraordinaire)	Atteint	Présence : 6 Absence : 7
5	7 février 2005	Conférence téléphonique	Atteint	Présence : 6 Absence : 7
6	4 juin 2005	Fredericton	Non-atteint	Présence : 5 Absence : 8
7	23 septembre 2005 (pré-AGA 2005)	Memramcook		

Au cours de l'année, l'AJEFNB a reçu la démission du représentant de la région Chaleur et du représentant de la région de Kent-Miramichi. Un déménagement dans une nouvelle région est la raison donnée dans les deux cas.

Malgré les efforts de l'AJEFNB, nous n'avons pas réussi à trouver des représentants dans ces régions.

Il est à noter que les règlements de l'AJEFNB n'empêchent pas un membre provenant d'une région d'agir à titre de représentant d'une autre région. Malgré ceci, le Conseil d'administration était hésitant à agir de la sorte et a préféré garder les postes vacants pendant l'année.

- **Rencontre avec le Ministre de la Justice**

L'Association a sollicité, en mai 2004, la collaboration du Ministre de la Justice dans les dossiers suivants : la publication des arrêts dans les deux langues officielles de façon simultanée, les services en français de la Gendarmerie Royale du Canada, la promotion de la nouvelle *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick et la nomination d'un plus grand nombre de juges bilingues. Nos remerciements au vice-président, M^e Érik DENIS pour ses efforts dans ce dossier.

- **Assises annuelles**

À l'Assemblée générale annuelle 2004, les membres ont discuté de la formule des assises annuelles. À partir des discussions, on pouvait comprendre que l'AJEFNB voulait se rapprocher des étudiants et étudiantes en droit et le Conseil d'administration a été mandaté d'examiner la formule existante.

Le Conseil d'administration a choisi de tenir ses assises à la Faculté de droit de l'Université de Moncton dès la rentrée universitaire. La date du 23 septembre a été choisie afin de faire coïncider l'AGA avec le tournoi de golf annuel des étudiants et étudiantes. Dans la nouvelle formule, on prévoit que l'AGA aura lieu le samedi matin. Un goûter gratuit sera servi. Une conférence aura lieu.

Cette formule présente les avantages suivants : le lieu est plus accessible pour les étudiants et étudiantes en droit et les ressources personnelles de l'AJEFNB ne sont pas taxées par la préparation d'un banquet ou d'une soirée dansante.

Le Conseil d'administration de l'AJEFNB devra, au cours de l'année 2005-2006, discuter du succès ou de l'insuccès de cette nouvelle formule.

- **Financement de l'AJEFNB**

L'AJEFNB compte sur l'appui financier de Justice Canada pour son financement de base et ses projets. Pour l'année 2005-2006, l'AJEFNB a obtenu un financement de base de 72 000 \$, soit une augmentation de 2 000 \$ par rapport à l'année précédente. L'AJEFNB considère que ce montant est raisonnable et qu'il permet aux membres d'obtenir les services d'une directrice générale à temps plein et d'une adjointe administrative à temps partiel.

Nous devons remercier Justice Canada pour ces fonds, prévus dans le *Plan d'action pour les langues officielles*, qui assurent un financement stable pour l'AJEFNB.

- **Le personnel de l'AJEFNB**

Au cours de l'année 2004-2005, le personnel de l'AJEFNB a été composé de M^e Jocelyne LÉGER-NOWLAN (mai 2004 à novembre 2004), de M^e Annie FOULEM-HACHÉ (novembre 2004-présent) et de Mme Denise SURETTE.

Au mois de novembre 2004, M^e LÉGER-NOWLAN a demandé un congé de maternité et M^e FOULEM-HACHÉ a pris la relève. Au mois de mai 2005, l'AJEFNB a accepté la démission de M^e LÉGER-NOWLAN. Au mois de juin 2005, le Conseil d'administration a décidé d'offrir un contrat à durée indéterminée à M^e FOULEM-HACHÉ. M^e FOULEM-HACHÉ a accepté l'offre d'emploi.

Au nom de l'AJEFNB, j'aimerais remercier M^e LÉGER-NOWLAN pour ses précieux services pendant l'année 2004. Sa bonne humeur, son sens des affaires et son énergie ont été pour nous, et lui seront toujours, des atouts dans ses nouveaux projets. Nous lui souhaitons la meilleure des chances et nous gardons d'elle un excellent souvenir.

RÉFLEXIONS/DÉFIS

L'année 2005-2006 a été une année stimulante où les réalisations étaient porteuses de nouveaux projets et de nouveaux défis. Par exemple, pendant l'année, nous avons créé du matériel pédagogique pour un nouveau camp d'été en droit pour les jeunes de la 6^e à la 9^e année. Entre autres, dans la programmation des activités du nouveau camp, nous prévoyons une simulation de l'adoption d'un projet de loi à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Nous croyons que ce genre d'activités rehaussées d'une visite guidée à l'Assemblée législative serait intéressant et nouveau. Malheureusement, malgré la création du matériel, le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick a refusé de financer la tenue de ce nouveau camp. C'est un défi à relever auprès d'eux.

L'étude de marché préparée par Hudson Design serait plus riche et nourrie si nous pouvions travailler de près avec les membres de la magistrature. Quelques juges ont participé aux sondages et aux entrevues et nous croyons que leur contribution est nécessaire. Il s'agit d'une piste à suivre dans la prochaine année.

Au niveau des projets, j'estime que l'AJEFNB doit continuer à collaborer pleinement avec la FAJEFCL. Les projets de la FAJEFCL, dont le *Plan de promotion* et le *Guide national du praticien*, sont bien amorcés et peuvent être bénéfiques pour les membres de l'AJEFNB. Au fil des trois dernières années, les liens tissés avec la FAJEFCL et toutes les AJEF sont devenus précieux et j'ose croire que les projets nationaux seront favorables pour tous les membres de l'AJEFNB.

En conclusion, j'aimerais vous remercier de votre présence à l'assemblée générale annuelle. Les accomplissements de l'AJEFNB sont le reflet du dévouement de son personnel, de son équipe de direction, de son Conseil d'administration et bien sûr de ses membres. L'AJEFNB est un chef de fil au Nouveau-Brunswick par rapport aux droits linguistiques et elle doit sa réputation à sa présence, son efficacité et sa persévérance.

Je m'en voudrais de ne pas souligner le travail bénévole du Bureau de direction de l'AJEFNB. Sans votre participation et votre contribution, notre association n'aurait pas connu autant de succès au niveau du recrutement et des activités ponctuelles. Je désire remercier le président sortant, M^e Harold MICHAUD, le vice-président, M^e Érik DENIS et le trésorier, M^e Sacha MORISSET pour leur appui continu tout au long de l'année. M^e Louise AUCOIN doit aussi être remerciée pour ses précieux conseils et son dévouement à l'AJEFNB.

Finalement, il faut mentionner le travail exemplaire de notre petite équipe composée de l'adjointe administrative, Denise SURETTE et de la nouvelle directrice générale, M^e Annie FOULEM-HACHÉ. Elles ont piloté les divers projets de l'AJEFNB et ont mené à bien les objectifs de notre association. Un merci très sincère pour leur travail remarquable dans le projet des *Règles de procédure annotées*. Dans les grands froids des mois de janvier et février 2005, sans bruit, dans l'ombre, devant des délais irréalistes, soutenues par une volonté ferme de réussir le tour de force, elles ont mené la barque dans des eaux vives et profondes. L'ouvrage porte avec lui non seulement le cœur de son auteur principal, mais aussi la marque du savoir-faire de notre petite équipe. Chapeau ! Mes félicitations et remerciements les plus sincères pour un excellent travail.

En terminant, j'aimerais remercier sincèrement tous ceux et celles qui, de quelque façon que ce soit, ont contribué aux réussites de l'AJEFNB au cours de l'année 2004-2005. J'en garde un très bon souvenir.

La présidente,

Lynne CASTONGUAY